

COLLOQUE SUR LA TRADUCTION,
LA TERMINOLOGIE ET
L'INTERPRÉTATION
AU NOUVEAU-BRUNSWICK

les 7, 8 et 9 mai 1987

Fredericton (N.-B.)

Rédaction : Roland Viger

Corporation des traducteurs et interprètes
du Nouveau-Brunswick
et
Université de Moncton

1988

HISTOIRE DE LA TRADUCTION AU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le titre de cet exposé-atelier est quelque peu trompeur. Je dois préciser tout de suite que celles et ceux parmi vous qui espéraient en quelque sorte recevoir un précis de l'histoire de l'activité traduisante, des traductions, des traducteurs et traductrices et peut-être même de l'interprétation et des interprètes du Nouveau-Brunswick, des débuts de la province jusqu'à nos jours, vont être déçus. Car, si j'ai bien l'intention d'écrire un jour un tel ouvrage, je suis encore loin d'atteindre cet objectif. De façon bien plus modeste, je dois me contenter aujourd'hui de ne présenter que les grandes lignes, et encore, d'un seul aspect de cette histoire, celui de la traduction dans la communication entre le gouvernement et la population francophone.

Cependant, dites-vous bien que j'aurais pu faire pire encore. En pensant aux difficultés que présentent souvent les recherches sur l'histoire de la traduction, j'ai été tentée, pendant un long moment, de donner au titre une interprétation différente et de vous faire un exposé sur les obstacles auxquels se heurte toute tentative d'écrire une Histoire de la traduction. Le problème fondamental, et qui sous-tend tous les autres, réside dans le fait que la traduction ne retient guère l'intérêt de personne, ni des historiens, ni souvent des contemporains. Il faut bien croire qu'il s'agit d'un phénomène si transparent qu'elle n'apparaît nulle part, ni lorsqu'on parle de droits linguistiques, ni quand on parle des contacts entre personnes de langues différentes. Seuls les faits semblent compter, et c'est ainsi que les historiens anglophones font parler anglais tous les documents et textes français, tout comme les historiens francophones se servent de versions françaises de documents anglais, qu'ils produisent souvent eux-mêmes. On en trouve des exemples typiques dans les notes de Placide Gaudet, qui, en consultant les textes des archives, les "transcrit" tout de suite en français dans ses calepins sans indiquer nulle part

qu'il ne s'agit pas là de la langue de l'original. Peut-être que l'histoire, et surtout l'histoire du Canada, dépend trop de la traduction pour que les historiens y soient encore sensibles! Inutile de vous dire que, dans ces conditions, les recherches sur la traduction et les traducteurs prennent parfois l'allure d'une véritable chasse au trésor. Cependant, la frustration devant une telle méconnaissance du rôle du traducteur cède à l'émotion, quand on arrive enfin à mettre la main sur des traductions d'autrefois ou sur des lettres ou documents officiels qui témoignent du travail des traducteurs à une autre époque. On constate souvent alors que ces derniers étaient déjà aux prises avec les mêmes difficultés que leurs successeurs et qu'ils optaient souvent pour le même type de solutions que leurs homologues actuels.

Si les méthodes, bonnes comme mauvaises, ne semblent guère avoir changé au fil des années, l'ampleur des traductions et les modalités générales, par contre, varient beaucoup d'une période à l'autre. Dans le domaine de la traduction gouvernementale on peut ainsi distinguer trois temps forts bien caractérisés: les premières décennies après la conquête au 18^e siècle, le dernier tiers du 19^e siècle et le début du 20^e, et la traduction élevée au rang d'activité tout à fait officielle en cette dernière partie du 20^e siècle, dont vous faites partie.

En guise de rappel ou pour situer celles ou ceux parmi vous qui n'ont jamais fait d'histoire acadienne de façon systématique, j'ai préparé une sorte de grille-cadre avec quelques dates importantes pouvant servir de jalons. Je voudrais la commenter brièvement et indiquer en même temps quelle est chaque fois la situation sur le plan de la traduction. Notez bien, qu'il ne s'agit pas d'un tableau historique complet, mais d'un choix d'éléments que je voudrais faire ressortir.

La grille commence, bien entendu, avec la date magique de 1604, année du premier établissement en Acadie sur l'Île Sainte-Croix par de Monts, Champlain et Poutrincourt, suivi en 1605 de la fondation de

Port-Royal, premier établissement permanent au Canada. Et déjà, à ce tout début de la colonie, on peut noter la présence d'un traducteur, car Marc Lescarbot, que les livres d'histoire nous présentent comme écrivain, créateur d'un divertissement de théâtre, bout-en-train de la colonie et surtout premier historien de l'Acadie, fut aussi traducteur. Avant de quitter la France pour le Nouveau Monde, il avait notamment traduit en français un certain nombre d'ouvrages écrits en latin. Rien ne nous interdit d'y voir un bon augure pour la profession dans nos régions! Les rencontres entre Anglais et Français ne manquent pas. Pendant un siècle, nous assistons à une série de conquêtes, de coups de mains et de destructions, suivies invariablement quelques années après de la restitution du territoire à la France par voie de traité. Mais comme dans l'intervalle, les conquérants anglais n'occupent guère le pays et n'y installent aucune structure administrative, il n'y a pas non plus d'activité traduisante organisée.

Cette situation change après la conquête de Port-Royal en 1710, et le traité d'Utrecht en 1713, quand l'Acadie passe officiellement à l'Angleterre. Pendant un demi siècle, c'est-à-dire jusqu'à fin de la déportation des Acadiens qui débute en 1755, la traduction joue un rôle non-négligeable que nous allons voir plus en détail dans un instant.

N'oublions pas que jusqu'en 1784, l'histoire de ce qui est aujourd'hui le Nouveau-Brunswick et l'histoire de l'Acadie, nommée depuis la conquête "la Province de Nouvelle Escosse ou Accadie" dans les traductions, se confondent. Ce n'est qu'en 1784 que le Nouveau-Brunswick est détaché de la Nouvelle-Écosse comme province distincte à la demande des Loyalistes arrivés en grand nombre après la révolution américaine. À partir de ce moment les dates sur la grille ponctuent en quelque sorte l'émergence politique des Acadiens qui culmine à la fin du siècle dans la création d'institutions d'enseignement supérieur, la tenue de congrès nationaux et la fondation de journaux français, qui joueront un rôle important en assumant la responsabilité de toute une activité traduisante nouvelle. Au

20^e siècle, je ne mentionne que pour rappel les années soixante - soixante-dix qui marquent le dernier essor en date de la traduction dans la province, avec la Loi sur les langues officielles, la création du Bureau de traduction, l'extension des services d'interprétation, la création d'un programme de formation spécialisée en traduction à l'Université de Moncton et l'ouverture d'un bureau fédéral de traduction au Nouveau-Brunswick.

Je ne parlerai pas de la période de traduction officielle du 20^e siècle que nous vivons tous encore, mais je me propose de caractériser davantage le 18^e siècle, où la traduction gouvernementale fut relativement bien organisée avant la subdivision du territoire en Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick, ainsi que la fin du 19^e siècle, où la traduction gouvernementale se fait par le relais des journaux dans le sillage de la renaissance acadienne. Dans le premier cas, la traduction découle d'une nécessité, de la raison d'État du conquérant, et est le fait des administrateurs anglais. Elle peut être qualifiée d'officielle. Dans le deuxième, elle est le fruit d'une volonté politique du peuple ou de son élite, du sentiment national, et est le fait des milieux acadiens. Mais elle ne revêt qu'un caractère semi-officiel, pouvant être considérée comme une sorte de service d'information pour le gouvernement.

Donc, le premier temps fort de la traduction dont je voudrais vous parler débute avec la capitulation de Port-Royal en 1710. Il atteint son apogée entre 1720, année où le nouveau gouverneur Philipps entreprend d'organiser l'administration de la colonie, et 1749, année de la fondation d'Halifax et de l'arrivée massive de colons anglais ou du moins protestants. Son déclin se prolonge jusqu'à la déportation des Acadiens en 1755, et au delà du traité de Paris, pour ce qui est, par exemple, de l'autorisation du retour des Acadiens et, surtout, des relations avec les Indiens. Les premières mesures de traduction découlent de la nécessité pour le conquérant, et plus tard pour le gouvernement chargé de l'administration de la nouvelle colonie britannique, de se faire entendre par la population qui habite ces nouvelles terres. Comme il s'agit non pas d'autochtones,

mais de colons de souche européenne qui, de plus, parlent une langue qui est toujours, à l'époque, la langue diplomatique entre pays européens, l'utilisation de cette langue ne semble pas poser de problèmes insurmontables.

Que cette situation linguistique de départ ne change pas sensiblement pendant la prochaine quarantaine d'années est dû, d'une part, au fait que les deux parties en cause doivent, ou peuvent, selon le cas, toujours s'attendre à un revirement de la situation politique dans le cadre des guerres ou des négociations coloniales entre l'Angleterre et la France, mais aussi, et avant tout, au fait que le gros de la population acadienne vit assez loin du chef-lieu administratif, l'ancien Port-Royal rebaptisé entre-temps Annapolis Royal. Nous avons donc une séparation géographique assez nette entre les deux groupes linguistiques: la petite garnison anglaise à Annapolis Royal, où elle cohabite certes avec un certain nombre de familles acadiennes, et l'essentiel de la population francophone regroupée dans plusieurs bourgs ou régions, en fin de compte plus proches les unes des autres qu'elles le sont d'Annapolis Royal.

J'espère que le fait qu'une grande partie des régions en cause se trouve sur le territoire de l'actuelle Nouvelle-Écosse ne vous amène pas à renier cette période de l'histoire de la traduction, particulièrement intéressante. D'ailleurs Annapolis étendait sa zone d'influence sur le futur territoire néo-brunswickois, du côté des Acadiens (Beaubassin) comme du côté des Indiens (dits de la rivière Saint-Jean), et c'est un fait bien connu, que les Acadiens du Bassin des Mines sont les ancêtres de beaucoup de familles acadiennes du Nouveau-Brunswick, qu'ils y aient fui pour échapper à la déportation, ou qu'ils s'y soient installés à leur retour en Acadie.

Donc première donnée importante: nette séparation des deux communautés linguistiques et situation minoritaire de l'administration anglaise. Deuxième donnée importante: à l'époque, le français n'est pas une

langue aussi inconnue pour le conquérant anglais qu'elle semble l'être aujourd'hui pour beaucoup de nos compatriotes anglophones. C'est une langue de culture importante, depuis le 17^e siècle au moins, et qui fait partie de la formation des gens instruits. Par exemple, les deux premiers gouverneurs, Philipps et Cornwallis, écrivent en français, et Philipps se lance même dans une véritable discussion grammaticale dans un échange de lettres avec ses supérieurs à Londres, dans laquelle il défend sa version française du serment d'allégeance, de triste mémoire, qu'on s'efforce périodiquement de faire prêter aux Acadiens. De plus, il y a en général parmi les militaires britanniques en Amérique du Nord un certain nombre d'huguenots. Ce sont des protestants français, ou des descendants de protestants français, qui avaient dû quitter leur pays à la révocation de l'Edit de Nantes en 1685. Pendant près d'un siècle, l'Edit de Nantes, accordé par Henri IV en 1598, avait assuré la paix religieuse en France, garanti les droits civiques et religieux des protestants, et fait de la France un pays de deux religions. D'ailleurs, certains membres de l'expédition de Champlain furent protestants, même s'il était entendu que les missions dans les nouvelles terres devaient être catholiques. La révocation de cet édit par Louis XIV confisqua tous ces droits, interdit l'exercice de la religion et prôna la conversion forcée. Malgré l'interdiction d'émigrer, beaucoup de protestants s'enfuirent vers les pays d'accueil protestants en Europe, dont l'Angleterre vient en deuxième position. C'est ainsi qu'on trouve dans les armées anglaises d'Amérique de cette époque - comme plus tard au moment de la prise de Québec - de nombreux officiers dont la langue maternelle est le français et qui, ayant grandi ou vécu en Angleterre, parlent parfaitement l'anglais. L'histoire de la traduction au Québec en fournit plusieurs illustrations, et l'histoire de la traduction en Acadie en possède un excellent exemple en la personne de Paul Mascarene.

En général on peut donc dire, qu'à cette époque, le français ne pose pas autant de problèmes aux Anglais, que la langue anglaise pose aux Français. On en trouve une première preuve dès le siège de Port-Royal, quand

les deux antagonistes, Subercase et Nicholson, échangent des lettres pour négocier la capitulation. Subercase supplie l'assiégeant anglais de lui écrire en français pour se faire comprendre, ce à quoi Nicholson répond en se disant convaincu que le commandant français peut trouver des interprètes (le mot est au pluriel) aussi facilement que lui. Il accède finalement à la demande de Subercase, et, en effet, parmi les signatures certifiant la conformité des documents traduits à l'original, on ne trouve que des noms anglais ou anglicisés.

Si j'ai pris tant de temps pour décrire la situation générale, c'est pour expliquer et souligner le fait, quelque peu surprenant pour nous aujourd'hui, que les premiers traducteurs, non seulement en Acadie mais au Canada, se recrutent parmi les membres de l'armée ou l'administration anglaise. S'y ajoutent en Acadie quelques marchands bostonnais ou, à l'occasion, des aventuriers français de passage, qui savent flatter le lieutenant-gouverneur et gagner sa confiance pour un certain temps. Tant que les Acadiens seront ainsi en position de force par leur nombre ou par leur importance pour le ravitaillement de la garnison, la traduction se fera à leur intention.

Dans ce cadre général, l'activité traduisante prend plusieurs formes. Il y a d'abord (surtout au début de l'occupation anglaise) les émissaires: soit bilingues comme Mascarene, qui transmet en français les instructions qu'il a reçues, quitte à faire rapport en anglais à ses supérieurs; soit doubles, en ce sens qu'une personne d'autorité est accompagnée d'une autre, de rang inférieur, mais qui parle le français. Dans les occasions solennelles, lors de la proclamation d'un nouveau roi, ou quand des envoyés français demandent de pouvoir parler aux Acadiens pour les inciter à venir s'établir à l'île Royale, restée française, il existe aussi une sorte de traduction à vue, décrite dans les comptes rendus: le message officiel du lieutenant-gouverneur fait l'objet d'un document écrit, qui est d'abord lu en anglais et ensuite interprété en français. Mais, à partir de 1720, la pratique la plus courante sera la traduction en bonne et due forme pour la correspondance avec les députés acadiens.

C'est en 1720, en effet, que le gouverneur Philipps organise l'administration de la colonie et fait tenir les livres d'une façon plus systématique. Il crée un conseil, qui devait en principe se composer de civils, si rares cependant que le gouverneur doit faire appel à ses officiers. Les Acadiens, étant catholiques, ne peuvent pas accéder aux charges civiques et administratives et ne siègent donc pas au Conseil. Toutefois, s'inspirant d'habitudes adoptées depuis la conquête, Philipps institue le système des députés. Les représentants élus des différentes régions acadiennes agissent comme porte-paroles à certaines réunions du Conseil, et plus généralement comme interlocuteurs du gouvernement et comme récipiendaires des instructions qu'ils sont chargés de transmettre.

Les procès-verbaux du conseil nous renseignent sur la procédure et nous trouvons assez souvent les textes de ces traductions elles-mêmes dans les livres ou les dossiers de la garnison. Habituellement, le conseil débattait les mesures à prendre. Parfois il chargeait un comité de la rédaction d'un texte, souvent il laissait au lieutenant-gouverneur, qui agissait au nom du gouverneur absent, le soin de rédiger une lettre. Lors d'une nouvelle séance, le conseil approuvait le texte et ordonnait qu'il fût traduit. Parvenue à ses destinataires, les députés acadiens, cette traduction devait être affichée sur la porte de l'église ou lue après le service le dimanche et ainsi être portée à la connaissance de tous.

À côté de cette traduction officielle - car je pense qu'il faut voir dans ces textes les débuts de la traduction officielle au Canada - il y a une autre forme de traduction dont on trouve sinon des échantillons, du moins des attestations, et c'est la traduction juridique. Plusieurs fois par année, le Conseil siège comme tribunal et tranche les litiges civils, c'est-à-dire les litiges entre Acadiens. Certains historiens ont souligné le penchant procédurier des Acadiens, les litiges et les jugements rendus figurant dans les procès-verbaux. Les faits sont bien connus. Mais une fois de plus, personne ne mentionne la

nécessité de traduction qu'ils impliquent. En réalité, il a dû s'agir d'un surcroît de travail non négligeable pour le secrétaire de la province, car en 1732, il fait adopter par le Conseil une échelle de tarifs pour différentes écritures rendues nécessaires par ces procès et qui s'ajoutent à sa charge officielle. Les deux dernières positions sur la liste concernent la traduction de documents juridiques. D'ailleurs une lettre aux députés les exhorte à inciter les parties à envoyer d'avance leurs titres ou même leurs plaidoyers pour en permettre la traduction à l'intention des conseillers.

Malheureusement, je n'ai pas encore pu déterminer avec certitude si le secrétaire et traducteur en question, du nom de William Shirreff et d'origine écossaise, appartenait à la catégorie des gens instruits ayant des connaissances de français, ou s'il s'était plutôt formé sur le tas, au contact du français parlé par les Acadiens et des traductions qu'il devait transcrire, ni depuis quand il traduisait.

Dans le cas de Paul Mascarene, l'huguenot naturalisé anglais que j'ai mentionné tout à l'heure, les données sont plus abondantes, en partie, sans doute, parce qu'il s'agit d'un personnage influent et qui a eu une carrière politique relativement importante. Les documents de l'époque nous permettent d'affirmer que c'est à lui qu'on confie la première mission auprès des Acadiens des Mines, l'avant-projet de certains textes, le rôle d'interprète du lieutenant-gouverneur et la traduction de nombreux textes. Il écrit très bien, et c'est souvent la qualité de l'expression et l'emploi fréquent du subjonctif dans certaines traductions, qui permettent de les lui attribuer. Arrivé à Port-Royal en 1710 avec Nicholson, ce personnage intéressant et attachant assume par la suite les fonctions de lieutenant-gouverneur de 1740 à 1749 et réunit en ses mains les pouvoirs civil et militaire. À son règne, si l'on peut dire, correspond une nouvelle phase dans l'histoire de la traduction, la rédaction parallèle. Assez rapidement, les textes traduits disparaissent au profit de lettres et déclarations rédigées directement

en français. S'il y a traduction, c'est vers l'anglais qu'elle se fait et après coup dans les comptes rendus aux autorités de Londres. Mais il arrive à Mascarene de transmettre des lettres "in the French language in which they were received and answered", quand l'imminence du départ d'un bateau l'empêche de tout traduire, mais aussi, comme il dit dans une lettre datée du 3 décembre 1742, "as it shews I am obliged to make use of that language in what concerns the Inhabitants here who understand as yet no other".¹

C'est ainsi que pendant les quarante premières années du régime anglais, le gouvernement à Annapolis Royal inaugure tour à tour la traduction officielle systématique, la traduction juridique et la rédaction indépendante. Toutes les trois constituent des rouages importants dans ses relations avec ses administrés francophones.

La fondation d'Halifax en 1749 par le nouveau gouverneur Cornwallis et l'arrivée massive de colons anglais, ou de sujets britanniques en provenance des régions allemandes, suisses, et même françaises, rattachées depuis peu à la couronne anglaise, marquent un profond changement dans les données de base de la situation. La population civile prend de l'importance, les Acadiens ne sont plus les seuls sujets blancs de la colonie, et leur poids relatif diminue. Si le gouvernement s'éloigne davantage d'eux en se déplaçant à Halifax, il fait construire des forts au coeur de régions acadiennes et charge des commandants militaires de leur surveillance. Désormais, le gouvernement ne produit plus que rarement des traductions et compte sur les commandants locaux pour l'information et l'encadrement de la population, tant acadienne autour de la Baie de Fundy, que germanophone dans la région de Lunenburg. La traduction devient de moins en moins officielle, et bientôt on s'attendra à ce que les Acadiens se débrouillent pour faire traduire leurs requêtes en anglais avant de les transmettre au gouvernement. Un peu plus et l'on pourrait dire que la traduction est privatisée!

En général la traduction perd donc son statut central et devient une responsabilité locale. Il y a cependant quelques exceptions qui prolongent les anciennes pratiques. Ainsi, les proclamations les plus importantes sont traduites et à Halifax et désormais imprimées dans les deux langues sous forme de documents bilingues. Même l'autorisation du retour des Acadiens, bien après la déportation de 1755 et après le traité de Paris, fait l'objet d'un tel texte bilingue.

Il y a aussi les négociations avec les Indiens qui se déroulent toujours au niveau du Conseil, avec interprétation solennelle, et le plus souvent trilingue, étant donné l'absence d'interprètes anglais parlant le micmac. Les textes anglais des traités établis à la suite de tels entretiens font l'objet d'une traduction en français à l'intention des Indiens, un exemplaire calligraphié leur étant remis pour sceller l'accord. L'une et l'autre de ces pratiques finissent cependant par disparaître.

C'est ainsi que la constitution du Nouveau-Brunswick en province séparée coïncide avec une longue période de vide sur le plan de la traduction qui dure presque un siècle.

Bien sûr, la communauté acadienne s'organise sur ses nouvelles terres et dans de nouvelles paroisses, mais elle ne joue pratiquement aucun rôle sur le plan politique, le serment du test, qui barre l'accès au parlement aux catholiques n'étant aboli au Nouveau-Brunswick qu'en 1837.

Ensuite, comme l'a bien montré Philippe Doucet, dans son article² sur la politique et les Acadiens, l'élection d'un premier député acadien se faisait attendre parce que les Acadiens n'avaient en général pas encore les moyens institutionnels d'accéder à une éducation plus poussée. Rien d'étonnant alors que les seuls moments de traduction formelle que j'ai pu trouver au Nouveau-Brunswick jusqu'à présent - et "moment" est bien le mot qui convient - sont des mentions de services rendus aux autorités, le plus souvent locales, en tant

qu'interprète dans des contacts entre Anglais et Acadiens ou Anglais et Indiens.

Cette situation change avec ce qu'il est convenu d'appeler la renaissance acadienne: création des collèges, celui de Saint-Joseph à Memramcook en tête, rassemblement des Acadiens des trois provinces lors des conventions nationales, définition d'une politique, revendications scolaires et, surtout, création de journaux français. Il y en aura trois particulièrement importants et durables au Nouveau-Brunswick: "Le Moniteur acadien" (1867-1926), "Le Courrier des Provinces maritimes" (1885-1903) et "L'Évangéline" (fondée en Nouvelle-Écosse en 1887 et déménagée à Moncton en 1905).

Dans la mesure où il n'existe pas encore de service d'agence de presse français dans ce qui est devenu entre-temps le Canada, le journalisme français comporte évidemment une large part de traduction ad hoc. Il y a là matière à une vaste recherche. Ce qui m'intéresse plus particulièrement ici, c'est le rôle de ces journaux dans ce que j'ai appelé la traduction gouvernementale, c'est-à-dire la traduction des décisions du gouvernement et du parlement pour la population francophone.

À cette époque, les gouvernements comptent sur les journaux pour transmettre la teneur des débats et des décisions politiques à la population, et ils ont des accords avec ces journaux, auxquels ils versent une certaine somme en échange de la publication des comptes rendus officiels.

Dans le cas des journaux français, les montants versés englobent les frais de traduction. C'est ainsi que "Le Moniteur acadien" et "Le Courrier des Provinces maritimes" sont chargés de la traduction des débats. Il s'agit donc d'un travail subventionné par l'État, un cas de traduction semi-officielle, continué souvent, il est vrai, aux frais du journal quand les subventions sont interrompues ou cessent complètement.

Je mentionnais dans l'introduction la similitude des problèmes qui se posent aux traducteurs de tous les temps, dont celui d'une sous-estimation systématique du processus mental impliqué. En guise de conclusion et à titre d'exemple, je vais vous présenter une version plus ancienne de la remarque notoire: "Could the secretary type this letter in French, please".

En 1889, "L'Évangéline" se défend contre les attaques d'un journal anglais qui crie au favoritisme parce que le petit journal français reçoit des subventions gouvernementales qualifiées de trop élevées. Après avoir souligné que les montants sont loin d'être considérables, qu'"en considération de l'ouvrage ce n'est certes qu'une bagatelle" le texte poursuit:

"Nos typographes n'ont pas l'habitude de traduire, et ils sont fort rares les compositeurs qui peuvent composer et traduire en même temps. Au Spectator même [c'est le journal anglais en cause] nous ne croyons pas que les typographes trempent dans la rédaction du journal."³

Tout en étant pratique courante dans les journaux, la traduction est encore loin d'être perçue comme une activité indépendante de toutes les autres. Mais je pense qu'une telle perception distincte ne peut se généraliser vraiment qu'à partir du moment où la traduction devient une profession à part et qu'il existe une formation spécifique bien définie (que tous les traducteurs la parcourent ou non), une organisation professionnelle et des services de traduction gouvernementaux, en un mot, tout ce que nous a apporté ici au Nouveau-Brunswick cette deuxième moitié du 20^e siècle, l'époque contemporaine.

Notes

1. Public Archives of Nova Scotia, RG1, Vol. 27, doc. 36.
2. Phillippe Doucet, "La politique et les Acadiens", dans Les Acadiens des Maritimes, Centre d'études acadiennes, Moncton, 1980, pp. 236-292.
3. L'Évangéline, 13 mars 1889, p. 2.